AFFIRMATION SOLENNELLE

Je soussignée, France Latreille, directrice d'Union des consommateurs (UC), située au 6226 rue St-Hubert, Montréal, Québec, H2S 2M2 affirme solennellement ce qui suit :

1- M. Marc-Olivier Moisan-Plante est analyste interne en matière énergétique à l'emploi d'UC ;

2- M. Marc-Olivier Moisan-Plante a préparé à ce titre un mémoire et des réponses à la demande de renseignements de la Régie portant sur ce mémoire, dans le cadre du dossier R-3905-2014, Demande relative aux tarifs d'électricité de l'année tarifaire 2015-2016;

3- UC a versé au dossier les pièces C-UC-12, (mémoire préparé par M. Moisan-Plante, C-UC-22 (page 8 révisée du mémoire de M. Moisan Plante) et C-UC-16 (réponses corrigées à la demande de renseignements de la Régie) ;

4- J'ai pris connaissance de ces documents préparés par M. Moisan-Plante sous ma direction et les adopte comme étant la preuve de UC;

5- Tous les faits qui y sont allégués sont vrais ;

Et j'ai signé à Montréal, ce 12 décembre 2014

France Latreille

France Latreille

Déclaré solennellement devant moi à Montréal
ce 12 décembre 2014,

Yannick Labelle

Avocate

Membre du Barreau du Qc.
2831350

Régie de l'énergie
DOSSIER: R-3905-2014
DÉPOSÉE EN AUDIENCE
Date: 15 DÉC. 2014
Pièces n°: C-UC-0024